



CANADIAN SOCIETY OF RESPIRATORY THERAPISTS
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES THÉRAPEUTES RESPIRATOIRES

Énoncé de position de la SCTR sur l'usage de la cigarette électronique

Énoncé de position

La Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCTR) appelle à la prise de mesures immédiates visant à éliminer la disponibilité et l'usage de la cigarette électronique comme aide antitabagique car il n'existe aucune preuve concluante de la sécurité et de l'efficacité de ces produits et il n'y a pas suffisamment de réglementation régissant l'industrie de la cigarette électronique.

Recommandations

La SCTR en appelle à une intensification de la recherche sur la sécurité et l'efficacité de la cigarette électronique comme aide antitabagique.

La SCTR recommande le resserrement de la réglementation régissant l'industrie de la cigarette électronique. Les cigarettes électroniques et les e-liquides doivent, au minimum, être assujettis aux mêmes normes de fabrication, d'étiquetage, de marketing et de vente que les cigarettes traditionnelles. Notamment, la réglementation de ces produits doit :

- Préciser les normes de fabrication des cigarettes électroniques et des e-liquides.
- Préciser les normes d'étiquetage des cigarettes électroniques et des e-liquides.
- Préciser les normes entourant le marketing et la vente des cigarettes électroniques et des e-liquides.
 - La réglementation doit comprendre des messages visuels visant à sensibiliser le public aux dangers associés à l'usage de la cigarette électronique et des e-liquides, de même que des renseignements concernant toute allégation quant à son efficacité comme dispositif d'aide antitabagique.
- Protéger les zones sans fumée en interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les zones désignées espaces sans fumée.

La SCTR recommande le recours à la réglementation comme moyen de soutenir la conduite de recherches fiables et reproductibles sur les effets suite à l'usage de la cigarette électronique, y compris, de façon non limitative, sur les effets lorsque exposé à la fumée secondaire et l'efficacité de la cigarette électronique comme dispositif d'aide antitabagique.

Justification raisonnée

La popularité de la cigarette électronique s'est accrue au cours des dernières années. La vente des cigarettes électroniques sans nicotine qui ne font pas d'allégations antitabagiques est présentement permise par la loi au Canada [1]. Bien que la vente des e-liquides contenant de la nicotine ne soit pas autorisée au Canada [1], les consommateurs canadiens ont accès à des e-liquides contenant de la nicotine.

En dépit du manque de recherche objective et non biaisée sur leur utilisation à des fins antitabagiques, certains utilisateurs adoptent ces dispositifs comme aides antitabagiques ou pour remplacer les cigarettes traditionnelles [1]. Les utilisateurs pourraient également les adopter dans le but de réduire leur exposition aux produits chimiques accoutumants et/ou nocifs que contiennent les cigarettes conventionnelles [2].

Des études récentes laissent entendre que la cigarette électronique pourrait nuire à l'abandon de l'usage de la cigarette conventionnelle [3, 4], voire induire un désir de faire usage de la cigarette chez les adultes qui ont des antécédents de tabagisme [5] et engendrer l'intention de faire usage de la cigarette chez les jeunes non-fumeurs [6].

Bien que la cigarette électronique libère des niveaux de toxines plus faibles que la cigarette conventionnelle, les vapeurs inhalées et exhalées peuvent contenir des irritants respiratoires connus [7] et des produits chimiques connus pour leurs effets biologiques néfastes [4]. Les effets à long terme de l'exposition aux substances libérées par la cigarette électronique sont inconnus [4].

La cigarette électronique libère également des matières particulaires de la même gamme que la cigarette conventionnelle [8]. (Les matières particulaires inhalables sont associées aux maladies cardiaques.)

Il est essentiel de disposer d'études et d'analyses indépendantes et fiables qui confirment que la cigarette électronique est un outil d'abandon du tabac sécuritaire ou une solution de rechange sécuritaire de la cigarette conventionnelle. Sans cette recherche, la SCTR estime qu'il est préférable de ne pas appuyer son usage et de continuer à protéger la santé et la sécurité du public.

La cigarette électronique n'est pas assujettie à un cadre réglementaire assurant la sécurité des usagers et de leur entourage. En raison de l'absence d'étiquetage, il est difficile pour les consommateurs de prendre une décision éclairée en ce qui a trait à ce qu'ils inhalent [9].

On trouve un vaste éventail de dispositifs de vaporisation sur le marché [4]. La conception de ces dispositifs et le mode d'inhalation des usagers peuvent avoir une incidence sur les produits chimiques inhalés par les usagers et leur entourage [10].

L'absence de réglementation concernant la composition des e-liquides et la conception des vaporisateurs entrave la constitution d'un corpus de recherche fiable sur ces dispositifs [9]. En raison de la grande disparité des contenus des e-liquides, de même que dans la conception et le fonctionnement des vaporisateurs, il est difficile de tirer des conclusions pratiques des résultats de la recherche [4]. Cette variabilité doit être prise en compte dans l'élaboration de la réglementation et des recommandations sur l'usage de ces dispositifs.

À propos de la SCTR

La SCTR est l'association professionnelle nationale qui représente plus de 3 900 thérapeutes respiratoires au Canada. La SCTR est aussi l'organisme d'agrément des thérapeutes respiratoires qui exercent dans les territoires non réglementés, gère le processus d'agrément des programmes d'éducation en thérapie respiratoire et favorise l'avancement de la profession de thérapeute respiratoire à l'échelle nationale et internationale.

Approuvé par le conseil d'administration de la SCTR le 8 avril 2016.

Références

- [1] Propel Centre for Population Health Impact, "Tobacco Use in Canada: Patterns and Trends, Special Supplement: E-cigarettes in Canada," University of Waterloo, Waterloo, 2015.
- [2] K. Choi and J. L. Forster, "Beliefs and experimentation with electronic cigarettes: a prospective analysis among young adults," *Am J Prev Med*, vol. 46, p. 175 à 178, 2014.
- [3] S. E. Adkison, R. J. O'Connor, M. Bansal-Travers, A. Hyland, R. Borland, K. M. Cummings, H. H. Yong, A. McNeill, J. F. Thrasher, D. Hammond and G. T. Fong, "Electronic nicotine

delivery systems: international tobacco control four-country," *Am J Prev Med*, vol. 44, p. 207 à 215, 2013.

- [4] R. Grana, N. Benowitz and S. A. Glantz, "E-cigarettes: A Scientific Review," *Circulation*, vol. 129, p. 1972 à 1986, 2014.
- [5] A. E. Kim, Y. O. Lee, P. Shafer, J. Nonnemaker and O. Makarenko, *Adult smokers' receptivity to a television advert for electronic nicotine delivery systems*, 2013.
- [6] R. E. Bunnell, I. T. Agaku, R. A. Arrazola, B. J. Apelberg, R. S. Caraballo, C. G. Corey, B. N. Coleman, S. R. Dube and B. A. King , "Intentions to smoke among never-smoking US middle and high school electronic cigarette users, National Tobacco Youth Survey 2011-2013," *Nicotine and Tobacco Research*, p. 1 à 8, 2014.
- [7] Sciencelab.com, Inc. , *Material Safety Data Sheet: Propylene glycol*, Houston, TX: Sciencelabs.com, 2013.
- [8] F. C. Fuoco, G. Buonanno, L. Stabile and P. Vigo, "Influential parameters on particle concentration and size distribution in the mainstream of e-cigarettes," *Environ Pollut*, vol. 184, p. 523 à 529, 2014.
- [9] Groupe TVA, inc., « La cigarette électronique: parties 1 à 3 », 2016.
- [10] M. Williams and P. Talbot, "Variability among electronic cigarettes in the pressure drop, airflow rate, and aerosol production," *Nicotine and Tobacco Research*, vol. 13, p. 1276 à 1283, 2011.
- [11] M. Moore, *E-cigarettes: The Issues (webinaire)*, St. John's, Newfoundland: Newfoundland and Labrador Alliance for the Control of Tobacco, 2016.